

Mairie
de



V. Malavielle /G. Brès

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le trois novembre deux mil huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Sénateur-Maire de Saint-Aunès.

Présents :

A. AQUILINA. M-F. BA. J-P. BAUD. V. CARBONELL.
H. CRISTAU. C. FAUCONNIER. G. GRABIEL.
J. HELSEN. A. HUGUES. M-L. MALATERRE. B. MEYNIER.
M. PECCOUX. C. PEREYRON. R. SALVADOR. P. SEGURA.
F. THOMAS. J-L. VALETTE. P. VANDROUX. E. VERDELHAN.

Absents excusés :

A. AMASIO. M. DUFOUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la dernière réunion du vingt-neuf septembre deux mil huit, ainsi que l'ordre du jour de la réunion de ce jour.

Emilie VERDELHAN est nommée Secrétaire de séance.

FINANCES
Henri CRISTAU

SUBVENTION POUR RÉFECTION DES FAÇADES DANS LE VIEUX VILLAGE.

Par délibération du 28 novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'opération initiée en 2000 par l'O.P.A.H., concernant l'aménagement de l'habitat dans le secteur du vieux village, plus particulièrement pour la rénovation des façades, dans le secteur du P.L.U., zone U1, en accordant une subvention de 25% du montant de travaux de ravalement, plafonnée à 3.750 € pour les façades définies à conserver.

Le Conseil Municipal tient à préciser que le plafond de subvention s'applique à un même bâtiment, indépendamment du nombre de façades concernées, et ne peut être resollicité pour celui-ci pendant une période de quinze ans après l'attribution de la dernière subvention accordée.

Dans ce cadre, Monsieur et Madame Pierre PRADEILLE ont présenté une demande de subvention pour la rénovation de leur maison, sise, 1, rue Francèze de Cezelly, dont le coût, facturé le 14 octobre 2008, s'élève à 5.122,98 € T.T.C.

Ces travaux ouvrent donc un droit à subvention municipale de 1.280,75 € T.T.C.

De même, Monsieur et Madame Christian ARACHELOFF ont présenté une demande de subvention pour la rénovation de leur maison, sise, 5, rue du Puits, dont le coût facturé le 14 octobre 2008, s'élève à 7.561,88 € T.T.C. ; ces travaux ouvrent donc un droit à subvention municipale de 1.890,47 € T.T.C.

Les factures acquittées ayant été présentées, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions sollicitées :

- 1.280,75 € T.T.C. à Monsieur et Madame Pierre PRADEILLE,
- 1.890,47 € T.T.C. à Monsieur et Madame Christian ARACHELOFF.

DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2.

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que l'état d'exécution du budget nécessitera en fin d'exercice des réajustements d'inscriptions budgétaires à l'intérieur des sections, des chapitres et des opérations.

Dès à présent, l'état d'exécution du budget nécessite une décision budgétaire modificative n° 2 afin de parfaire le financement des investissements par l'inscription d'un emprunt de 150.000 € en correspondant au financement de la nouvelle opération « *Création de parkings des terrains de sports* » [opération 956 – Chapitre 215].

Cette opération d'investissement, d'un montant de 170.000 € sera donc financée par 20.000 € au 7381, transféré par 023 au 021, d'autofinancement ; et, par 150.000 € d'emprunt au chapitre 16.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette décision budgétaire modificative n° 2

ÉTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2008

A la date du 22 octobre 2008, l'état d'exécution du budget 2008 s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Inscription budgétaire 2008 :	3.300.000 €
• Dépenses réalisées au 16.10.2008 :	1.525.137 €
• Moyenne mensuelle des dépenses :	160.000 € /mois
• Prévision des dépenses jusqu'au 31.12.2008 :	+ 400.000 €
• Prévision des dépenses au 31.12.2008 :	
Total du fonctionnement :	1.925.000 €
Transfert en investissement :	1.375.000 €
Total :	3.300.000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Inscription budgétaire	Engagements	Disponible pour engagement
Médiathèque	1.100.000	1.014.677	+ 85.323
Place de la médiathèque	150.000	212.794	- 62.794
Salle d'évolution	500.000	634.115	- 134.115
Place de la mairie	310.000	274.181	+ 35.819
Terrain de foot	210.000	77.190	+132.810
Chapitre 21	377.800	346.221	+ 31.579
• Acquisition (matériel) 44.400			
• Bâtiments 51.000			
• Voirie – Réseaux 280.000			
• Electrification 2.400			
Parking des terrains sport		130.765	- 130.765
Annulation de subvention		40.000	- 40.000
Diminution d'autofinancement		85.000	- 85.000
Total	2.647.800	2.814.943	- 167.143

PROPOSITIONS D'EMPRUNT

Pour financer l'opération 956 « Création de parkings des terrains de sport » deux établissements bancaires ont été sollicités pour présenter des offres de prêts à taux fixe classique, à échéances constantes, amortissement progressif du capital et périodicité d'échéance trimestrielle. Les offres pour un montant de 150.000 € sont les suivantes :

Durée	Établissements	Taux	Echéances	Total Intérêts
15 ANS	Crédit Agricole du Languedoc	5,00 %	3.568,49 €	64.109,37 €
	Caisse Epargne L. R.	6,02 %	3.813,91 €	78.834,60 €
20 ANS	Crédit Agricole du Languedoc	5,14 %	3.012,06 €	90.964,63 €
	Caisse Epargne L. R.	6,15 %	3.271,47 €	111.717,60€

Pour minimiser le montant des intérêts et compte-tenu d'échéances relativement modérées, Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint Délégué aux Finances, propose de retenir l'offre du Crédit Agricole de l'emprunt sur 15ans, au taux fixe de 5,00 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce choix et demande la mise à disposition des fonds avant le 30 novembre 2008.

MODIFICATION DE LA LISTE DES VOIRIES D'INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES.

Madame le Sénateur-Maire expose au Conseil Municipal :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Or a notifié à la commune, par correspondance du 16 octobre 2008, la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2008, par laquelle l'assemblée propose de modifier la définition de l'intérêt communautaire en ce qui concerne la voirie.

La délibération précitée propose de compléter le classement, établi sur la commune de Lansargues comme suit :

Voirie de desserte de la zone d'activité intercommunale du Mas Saint-Jean : portion de voirie dite de « Mudaison aux caves » comprise entre la route départementale n° 24 et la rue de l'Industrie soit, 711 mètres linéaires supplémentaires.

La volonté d'intégration de ce tronçon de voie dans le cadre de la voirie d'intérêt communautaire est motivée par la desserte de la zone d'activité intercommunale du Mas St-Jean.

Ce tronçon de voie est, à ce jour, dans un état d'entretien correct.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la modification de la définition de l'intérêt communautaire ainsi présentée :
 - * dans le cadre de compétence de la voirie communautaire adjonction du linéaire de voirie dite de « Mudaison aux caves » comprise entre la RD 24 et la rue de l'Industrie soit, 711 mètres supplémentaires tel que figurant au tableau et plan ci-joints.
- de solliciter du représentant de l'Etat, la modification des arrêtés préfectoraux des 12 septembre 2006 et 12 avril 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

TAXE ET PRODUITS RECOUVRABLES

Le comptable du Trésor Public de la Trésorerie de Mauguio nous a informé qu'il ne peut mettre en recouvrement la location de la licence « Débit de Boissons » auprès de Monsieur GATTI Régis pour :

- une somme de 1.200 €, année 2006,
- une somme de 1.200 €, année 2007,
- une somme de 2.400 €, année 2008, auprès de la S.A.R.L. YVAN.

La totalité de ces sommes sera inscrite en dépense au compte 654.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette inscription au compte 654.

SÉCURITÉ
Henri CRISTAU

JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL SUR LES DÉGRADATIONS DE BATIMENTS COMMUNAUX.

Dans la nuit du 15 au 16 novembre 2007, plusieurs individus ont dégradé les vestiaires du stade de football et le local du Club de Pétanque, par des tags et des feux en utilisant les rondins de la barrière en bois du skate parc.

A la suite des plaintes déposées par la Mairie, cinq jeunes délinquants ont été identifiés par la Gendarmerie et ont comparu le 24 juin 2008 devant le Tribunal Correctionnel de Montpellier. L'un des prévenus domicilié à LE CRES, était mineur au moment des faits. Parmi les quatre autres [âgés de 19 à 21 ans], trois garçons, dont un déjà condamné, et une fille, déjà condamnée, deux sont domiciliés à LE CRES et les deux autres à AUBIGNY-SUR-MER et au VAL DE ROURE.

Les trois garçons ont été condamnés chacun à une amende délictuelle de 1.000 €, avec sursis.

Par ailleurs, la Commune de Saint-Aunès s'étant portée partie civile pour obtenir réparation du préjudice, évalué à 18.100 €, les quatre prévenus ont été condamnés solidairement à payer la somme de 9.000 € à la Commune de Saint-Aunès, à titre de dommages-intérêts.

URBANISME
Alain AQUILINA

PARC D'ACTIVITÉS DE SAINT-ANTOINE

Monsieur Alain AQUILINA donne un compte rendu du dernier Comité de Pilotage ainsi que des dernières réservations accordées sur le lotissement numéro 3 ; il donne également un compte rendu d'une réunion tenue en Mairie avec les représentants de l'enseigne « Orchestra » et leur avocat, Maître GRAS, au cours de laquelle une demande de modification du règlement du P.A.Z. de la zone a été évoquée ; en effet, les hauteurs autorisées ainsi que les places de parking imposées ne permettent pas l'installation du projet précité. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de modifier en adaptation mineure le Plan Local d'Urbanisme sur la zone AU2.

Le Cabinet d'Urbanisme « GARCIA DIAZ » pourrait être désigné pour cette modification, précédé de Maître GRAS, Avocat, pour la partie juridique.

Z.A.C. DES CHÂTAIGNIERS

Monsieur Alain AQUILINA, informe le Conseil Municipal des difficultés posées par la M.I.S.E. sur la loi sur l'eau concernant les étapes préliminaires hydrauliques et l'élaboration du dossier d'autorisation ; Rendez Vous sera pris auprès de ces services pour évoquer ce délicat dossier.

TRAVAUX

Alain HUGUES

II – AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Alain HUGUES donne un compte rendu au Conseil Municipal de l'avancement des divers chantiers lancés sur la Commune :

➤ Médiathèque / Salle d'Evolution :

Les travaux de la Médiathèque sont quasiment terminés ; il reste encore quelques petites finitions. En ce qui concerne la Salle d'Evolution les travaux se poursuivent.

➤ Rue Saint-Exupéry - liaison entre l'avenue du Mas de Sapte et la ruelles Ecoles.

. réseaux humides (terminés), réseaux secs (en programmation).

➤ Aménagement des abords de la Mairie : achèvement du projet.

➤ Révision du contrat espaces verts en cours.

➤ (enrobé + aménagement)

➤ Réflexion sur les nouveaux projets : Skate par ; projet paysager, diagnostic énergétique des bâtiments, projet à définir au bord de l'autoroute, inventaire des voiries à reprendre – acquisitions foncières à anticiper.

SCOLAIRE & SOCIAL

Marie - Françoise BA

SCOLAIRE

BUDGET SCOLAIRE

Lors de la réunion de la Commission Scolaire du 20 octobre dernier il a été proposé d'augmenter certains chapitres, notamment le budget des fournitures scolaires à 52 € par enfant au lieu de 50 €, le budget acquisition de matériel par classe à 335 € au lieu de 320 € et le budget alloué à l'achat d'un jouet à chaque enfant de l'école maternelle à 12 € au lieu de 10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions.

Pour les autres chapitres, spectacle de Noël, goûter, subventions à la coopérative scolaire, classes de découverte, projets, Madame Marie-Françoise BA propose de maintenir et de reconduire les subventions actuelles.

La Commission propose également d'inciter le comité de parents d'élèves à acheter des livres ou des jeux éducatifs à la place des jouets.

Dans le cadre de l'aménagement de la salle d'évolution, la commission donne un avis favorable à l'achat de 12 tapis de sol pour un montant de 1200 € ainsi qu'un chariot pour le rangement, d'une valeur de 380 € (tapis 2m sur 1 m et 5 cm).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions.

GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE

Il paraît nécessaire aujourd'hui de réapprovisionner le stock de jeux, de crayons, afin que les enfants puissent être occupés pendant la garderie.

RASED

L'année dernière nous avons versé une subvention de 300 € au réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté, cette subvention avait été versée à la coopérative scolaire. Ce compte n'étant pas destiné à recevoir cette subvention, il est préférable que les factures soient payées directement par la mairie à concurrence de 300 €.

CLASSES DE DÉCOUVERTES ET PROJETS

Cette année, les classes de Madame PINET : CM1-CM2 et de Madame MARTEL : CM2, partiront en classe « à caractère scientifique » à ANDUZE du 8 au 12 juin 2009.

Madame HUGON, classe de CE2 aura deux jours « d'activité cirque » avec l'école du cirque ZEPETTRA.

L'activité « Chorale » est reconduite cette année.

Pour l'école maternelle, le Père Noël viendra à l'école le vendredi 19 décembre.

Un atelier « Théâtre » sera dispensé par un animateur de la maison des jeunes de MAUGUIO du 23 février au 3 avril 2008.

DOTATIONS SCOLAIRES.

108 élèves en maternelle 161 en primaire.

Madame Marie-Françoise BA, Adjoint à la Commission Scolaire propose au Conseil Municipal de renouveler les dotations scolaires à savoir :

- 52 € par enfant pour les fournitures scolaires maternelle et primaire,
- 335 € d'acquisition de matériel par classe maternelle et primaire,
- 11.915 € classe de découverte primaire,
- 4.410 € projets primaires,
- 4.830 € sorties et projets maternelle-

Madame Marie-Françoise BA rappelle au Conseil Municipal que ces dotations sont payées sur factures

SUBVENTIONS A LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

Madame Marie-Françoise BA Présidente de la Commission Scolaire présente au Conseil Municipal la demande de subvention pour la Coopérative scolaire.

Ecole Maternelle : 108 élèves

- Acquisitions jouets : 108 élèves x 12 €.....=	1296,00 €
- Goûter de Noël : 108 élèves x 4 €.....=	43200 €
- Spectacle de Noël :=	600,00 €
- Dotation enfant : 108 élèves x 4 €.....=	432,00 €
- Frais d'affranchissement et Direction : 91 € x4 classes...=	364,00 €

.....

3.124 €

Ecole Primaire : 161 élèves

- Goûter : 161 élèves x 4 €..... =	64400 €
- Spectacle de Noël : =	600,00 €
- Dotation enfant : 161 élèves x 4 €..... =	644,00 €
- Frais d'affranchissement et de direction: 91€ x 7classes. =	637,00 €

2.525,00 €

Une somme de 300 € a été allouée au R.A.S.E.D. pour le groupe scolaire « Albert Dubout » ; paiement sur facture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission Scolaire, accorde les subventions demandées pour les coopératives scolaires.

SOCIAL

La Commission sociale s'est réunie le 16 octobre dernier. Au cours de cette réunion diverses informations ont été données :

➤ Dans le cadre du C.I.A.S. A Saint-Aunès, 8 personnes sont équipées de la Télé Assistance ; 9 personnes bénéficient de la restauration à domicile.

16 auxiliaires de vie interviennent sur notre commune pour une moyenne de 250 heures par mois.

➤ A.N.P.E. Le dernier document reçu de l'ANPE fait état de 142 chômeurs répartis comme suit : 60 hommes et 82 femmes, dont 99 indemnisables et 43 non indemnisés.

➤ Chocolats de Noël .Les chocolats de Noël sont offerts aux personnes âgées à partir de 70 ans, dès parution des prospectus de Leclerc. Je prendrai rendez-vous avec le responsable pour la commande.

CULTURE & COMMUNICATION

Cécile PEREYRON

CULTURE.

DÉCORATIONS DE NOËL.

Un concours « Décoration de Noël » est lancé aujourd'hui par campagne d'affichage et sur le site Internet. Des flyers viendront en complément prochainement. C'est un concours qui se fait par inscription (en Mairie ou sur Internet) jusqu'au 06 décembre inclus, dans l'une ou l'autre ou les deux catégories qui sont « *Décorations de Jour* » ou « *Illuminations de Nuit* ». Tous les lots sont fournis par un partenaire économique qui est LEROY MERLIN et sont 2 cartes cadeau de 50 € pour les premiers lots, une carte cadeau de 30 € pour un prix spécial et autant de carte cadeau de 15 € que de participants. Monsieur DINOUARD, Directeur de LEROY MERLIN participera au jury, avec Madame FOUCHARD, Bibliothécaire de Saint-Aunès, Pierre SÉGURA, Vincent MALAVIELLE et les membres de la Commission Culture. Le jury fera le tour des participants, le mercredi 10 décembre en fin d'après-midi pour les catégories jour et en début de soirée pour les catégories nuit. Le règlement du concours est disponible en Mairie ou sur Internet. La remise des lots aura lieu le 14 décembre vers midi lors du vin chaud offert à la population à l'occasion du marché de Noël.

MARCHÉ DE NOËL.

Pour le marché de Noël, sont inscrits à ce jour, 28 participants (dont 6 artisans des métiers de bouches) et environ un tiers d'artisans Saint-Aunésois.

SÉANCES DE CINEMA

Les prochaines séances de cinéma seront dans l'ordre « Faubourg 36 », « Mamma Mia » et « Quantum of Solace ». Il faut signaler que depuis le début des séances en septembre, comparativement aux autres communes dans lesquelles l'association cinéplan diffuse les mêmes films, (Lansargues, Palavas, Teyran, Clapiers, Montarnaud...) Saint-Aunès détient à chaque fois le record d'entrées ce qui est un signe que le cinéma continue à fonctionner très bien sur la Commune, même avec une légère augmentation du prix des places par rapport à l'année dernière (le prix reste modique : 2 € enfant et 3,5 € adulte).

MÉDIATHÈQUE – OUVERTURE DE POSTE.

Madame Cécile PEREYRON, Adjoint à la Commission Culture, informe le Conseil Municipal que suite aux diverses réunions avec les membres bénévoles de la Bibliothèque ainsi que Madame Catherine FOUCHARD, Agent du Patrimoine en place, il paraît opportun pour optimiser le fonctionnement de la future Médiathèque de créer deux postes d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à mi-temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création de deux postes d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à mi-temps.

COMMUNICATION

SPONSORS D'UNE VOITURE DE RALLYE.

En matière de communication, la ville de Saint-Aunès va faire partie des sponsors d'une voiture de rallye. Un habitant de Saint-Aunès qui participe à des rallyes va courir avec les couleurs de Saint-Aunès et le nom du site Internet sur sa voiture et nous suivrons le calendrier des courses, le palmarès sur le Site.

BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL.

Le Bulletin annuel est en cours de préparation ; les différentes commissions et les associations fournissent actuellement les textes et les photos. La couverture sera réalisée avec un travail d'art plastique réalisé par la classe de CM2 de Madame MARTEL, utilisant des photos numériques de différents monuments ou lieux du village, imprimées en noir et blanc et recolorisées à la peinture. Il sera disponible au plus tard le vendredi 19 décembre.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ,
LA SÉANCE EST LEVÉE A 0 H 15